

DROIT DE PREEMPTION NON EXERCÉ D. I. A. 2022 du 24/11/2021 au 04/02/2022

Date de dépôt	Références cadastrales	Superficie du terrain	Décision Commune
	COMMUNIQUÉ AU CM DU 22.02.2022		
24/11/21	Section n° 01 Parcelle n° 169	269 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
30/11/21	Section n° 05 Parcelle n° 212	584 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
02/12/21	Section n° 12 Parcelle n° 299	722 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
06/12/21	Section n° 02 Parcelles n° 4 et n° 314	1321 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
13/12/21	Section n° 16 Parcelle n° 387	385 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
20/12/21	Section n° 05 Parcelle n° 946	83 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
20/12/21	Section n° 05 Parcelles n° 940 et n° 942	257 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
20/12/21	Section n° 05 Parcelle n° 943	1998 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
20/12/21	Section n° 05 Parcelle n° 944	102 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
20/12/21	Section n° 05 Parcelle n° 941	1444 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
03/01/22	Section 12 Parcelles n° 327 et n° 432	1156 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
04/01/22	Section n° 05 Parcelle n° 947	2115 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
07/01/22	Section n° 01 Parcelle n° 74	972 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
07/01/22	Section n° 05 Parcelle n° 712	260 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
07/01/22	Section n° 05 Parcelles n° 725 et n° 727	923 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
29/01/22	Section n° 17 Parcelle n° 1069	531 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
31/01/22	Section n° 05 Parcelle n° 945	2666 m ²	Elle renonce à son droit de préemption
04/02/22	Section n° 09 Parcelle n° 603 et n° 837	70 m ²	Elle renonce à son droit de préemption